

Instructions pour le ou la spécialiste en analyse environnementale

Prélèvement du champignon

Dans le cadre du Programme d'intervention résidentielle – mэрule, le propriétaire doit mandater un(e) spécialiste en analyse environnementale (ex. : microbiologiste, biologiste, mycologue ou hygiéniste du travail) pour effectuer un prélèvement du champignon.

À ce titre, vous devez :

- Respecter la norme [BNQ 3009-610 Contamination des habitations par la mэрule – Investigation et réhabilitation du bâtiment](#) du Bureau de normalisation du Québec.
- Faire un prélèvement du champignon et transmettre l'échantillon au laboratoire du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) aux fins d'identification. Pour plus d'informations, vous pouvez joindre le CEAEQ en composant le 418 643-1301, poste 244.
- Transmettre au propriétaire le certificat d'analyse du CEAEQ confirmant la présence de mэрule afin qu'il l'achemine à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour que celle-ci complète l'analyse de son dossier.

Rapport d'évaluation de la contamination du bâtiment par la mэрule

Si vous avez également été retenu(e) pour rédiger le rapport d'évaluation de la contamination du bâtiment par la mэрule, celui-ci doit notamment :

- confirmer la présence de mэрule (analyse réalisée par le CEAEQ – obligatoire);
- décrire la délimitation de la zone contaminée par la mэрule;
- dresser la liste des matériaux à traiter, c'est-à-dire à éliminer, à décontaminer ou à nettoyer;
- décrire les techniques de décontamination pour enrayer la mэрule;
- préciser l'épaisseur de terre à enlever dans le vide sanitaire, s'il y a lieu;
- recommander les travaux relatifs au nettoyage des biens meubles contaminés par la mэрule.

Facture

La facture doit être ventilée comme suit :

- prélèvement du champignon;
- analyse du champignon par le CEAEQ;
- rédaction du rapport;
- déplacement;
- etc.

La SHQ pourrait exiger la modification d'un rapport d'évaluation de la contamination du bâtiment par la mэрule ou d'une facture qui ne respectent pas les exigences du programme.